



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération pilote de récupération des objets contenant de l'amiante

La Cellule amiante de l'Etat de Vaud lance une opération pilote auprès de la population de dix communes vaudoises. Son but : récupérer en déchèterie des objets en fibrociment amianté correctement emballés. Des sacs sont distribués gratuitement et des bennes prévues pour les déposer.

Avez-vous de l'amiante chez vous ? C'est avec cette question que la Cellule amiante de l'Etat de Vaud, qui réunit des spécialistes de la santé publique, de l'environnement et des constructions, interpelle la population depuis la mi-novembre 2015. Dix communes vaudoises (Ecublens, Gollion, L'Abbaye, Le Chenit, Le Lieu, Moiry, Montilliez, Morges, Penthaz et Penthaz) ont été choisies pour participer à une opération pilote de ramassage des déchets en fibrociment amianté.

Bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles, tuiles: de nombreux objets anodins doivent être débarrassés avec précaution, car la plupart d'entre eux ont été fabriqués en fibrociment contenant de l'amiante. Bien qu'interdit en Suisse depuis 1989, ce matériau se rencontre encore souvent dans notre environnement bâti, de la remise de jardin jusqu'aux toitures des habitations.

Près de 15'000 prospectus sont actuellement distribués à la population cible par voie de tous-ménages, courrier postal ou correspondance officielle, pour l'informer qu'elle trouvera désormais dans la déchèterie de sa commune des sacs en plastique transparent munis de l'inscription « a - attention, contient de l'amiante », mis gratuitement à disposition. Les usagers sont invités à les utiliser pour emballer les déchets en fibrociment amianté, avant de les déposer dans la benne prévue à cet effet.

Bricoleurs amateurs comme professionnels de la construction, chacun est susceptible de manipuler du fibrociment. Or il convient de le manier avec précaution en évitant de l'abîmer, car ce produit devient dangereux dès lors qu'il est cassé, percé, poncé ou meulé. Les fibres d'amiante, une substance utilisée par l'industrie pour ses propriétés de résistance mécanique et thermique, pénètrent profondément dans les poumons. Elles exposent au risque de développer des maladies, dont des cancers, après une période de latence de 20 à 40 ans.

L'opération de ramassage des déchets en fibrociment amianté s'étendra à tout le canton dès l'année prochaine. De nombreuses informations relatives aux problèmes liés à l'amiante peuvent être consultées sur le site www.vd.ch/amiante. Ce site est régulièrement mis à jour.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 novembre 2015

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

* Pour l'opération en déchèterie : DTE, Florian Zellweger ingénieur, chef de projet, Direction générale de l'environnement, division Géologie, sols et déchets, 021 316 75 76 * Pour la cellule amiante de l'Etat de Vaud : DSAS, Catherine Borghini Polier, directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV, 079 556 57 98